

Date de Publication : 24 juin 2024

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Un Cantal
ATTRACTIF

Un Cantal
CONNECTE
& OUVERT

Un Cantal
AU COEUR DES
SOLIDARITES

Un Cantal
INNOVANT

Un Cantal
RESPONSABLE

26
avril
2024



Conseil départemental du Cantal
Réunion de l'Assemblée départementale

Chaque jour à vos côtés

cantal
LE DÉPARTEMENT



CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RÉUNION DU 26 AVRIL 2024

Procès-verbal

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 avril à 9 heures trente, le Conseil départemental, régulièrement convoqué le 12 avril 2024, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

Secrétaire de séance : Mireille LEYMONIE

Sont présents :

Mesdames et Messieurs Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Jamal BELAIDI, Sophie BENEZIT, Marina BESSE, Jean-Yves BONY, Aurélie BRESSON, Valérie CABECAS, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Gilles COMBELLE, Alain DELAGE, Annie DELRIEU, Bruno FAURE, Stéphane FRECHOU, Mireille LEYMONIE, Jean MAGE, Pierre MATHONIER, Magali MAUREL, Jean-Jacques MONLOUBOU, Valérie RUEDA, Valérie SEMETEYS, Christophe VIDAL.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Céline CHARRIAUD donne pouvoir à Jean-Jacques MONLOUBOU.
Isabelle LANTUEJOUL donne pouvoir à Dominique BEAUDREY.
Marie-Hélène ROQUETTE donne pouvoir à Bruno FAURE.

Absents excusés :

Vincent DESCOEUR
Sylvie LACHAIZE
Florian MORELLE

Le quorum est atteint.

ALLOCUTION D'OUVERTURE DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Je vous informe que Céline CHARRIAUD a donné pouvoir à Jean-Jacques MONLOUBOU, Isabelle LANTUEJOL à Dominique BEAUDREY et Marie-Hélène ROQUETTE à moi-même.

Nous avons un sujet unique dont nous venons de débattre en Commissions réunies et on a vu que ce n'était pas aussi simple que ça et qu'il y a pas mal d'interrogations. Le rapport concerne l'expérimentation du financement de la section dépendance des EHPAD.

Expérimentation du financement de la section dépendance des EHPAD par l'ARS (fusion des sections soins et dépendance)

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

En termes de chef de file de l'action sociale, on accompagne les personnes âgées. Je ne vais pas revenir sur la répartition des financements des trois sections entre l'hébergement, la dépendance et le soin.

L'expérimentation qui est proposée relève de la Loi de Finances 2024, avec l'idée de généraliser celle-ci. Une première vague de dix Départements en 2024 était prévue et de dix en 2025, étant entendu que s'il y en avait plus en 2024, ils seraient tous pris et il n'y aurait pas de deuxième appel à expérimentation.

Simplement redire les avantages : c'est la cohérence entre les financements des deux sections, puisqu'elles sont extrêmement poreuses entre les deux. Et puis rappeler aussi que sur le soin, c'est quand même le PATHOS, ce n'est pas le GIR qui est pris en compte, ce n'est pas la même chose, ce qui complexifie encore les choses. Et ça, c'est entièrement ARS aujourd'hui, donc il n'y a pas d'interaction entre les deux. Donc simplification pour les établissements et sur les relations avec l'APA des résidents et des départements d'origine, puisque tout à l'heure, je disais que sur Marcenat, on a 80 % de résidents qui proviennent en fait du Puy-de-Dôme et sur Laroquebrou, on a énormément de Corréziens, parce qu'on a des distorsions tarifaires qui sont relativement importantes avec les EHPAD limitrophes du Cantal. On est facilement à 12 € d'écart en prix journalier. Et quand on dit « porosité » entre les deux, ça veut dire qu'effectivement, nous finançons de la dépendance pour des personnes d'autres départements et normalement, celle-ci devrait être financée par leur Département.

Donc voilà les principaux points, en rappelant aussi que nous restons maîtres, conjointement avec l'ARS, de l'ouverture et de la fermeture d'établissements. Nous intervenons sur l'hébergement, sur le maillage et sur la diversification de l'offre et après, l'ARS a son volet soins, mais comme ils l'ont actuellement.

On garde la fixation des tarifs sur le volet hébergement. Je ne vais pas revenir sur les tarifs différenciés. La définition de l'agrément des ASH et les conditions et puis l'offre sur le territoire. L'offre, c'est aussi conjointement avec l'ARS, notamment lorsqu'on parle de diversification. Et puis, nous gardons tout ce qui est discussion et évolution sur les CPOM.

Je vais m'en arrêter là, je ne vais pas revenir sur les incidences d'un point de vue budgétaire, puisqu'on vient de les voir. Simplement rappeler aujourd'hui que, sur l'hébergement, nous sommes déficitaires de manière structurelle. Alors, il faut mesurer ce qui est du taux de remplissage, ça, c'est une chose, et puis après, de l'équilibre financier de chaque établissement. Et ça, c'est un travail à faire, établissement par établissement, de manière à ce qu'avec un taux de remplissage satisfaisant, on puisse équilibrer le fonctionnement. Aujourd'hui, sur la dépendance, on est structurellement déficitaire aussi, certainement du fait de la porosité avec le soin et le soin qui est une compétence de l'ARS : comme l'ARS gère bien, c'est la seule chose qui est positive.

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Pierre MATHONIER.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Oui, pour expliquer notre vote : on va s'abstenir sur cette délibération, compte tenu du nombre d'incertitudes qu'on ne maîtrise pas et dont nous risquons de nous mordre les doigts dans un avenir pas très lointain.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Très bien. D'autres demandes de parole sur ce rapport ? Gilles COMBELLE.

M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes

Oui, dossier extrêmement complexe et j'avoue qu'il y a un certain nombre de données que nous ne maîtrisons pas. Moi aussi, je suis traversé par des doutes, mais ce que je me dis au moment de voter, c'est que si Monsieur le Président nous propose de s'engager dans cette expérimentation, il le fait en pensant qu'il y a un bénéfice et pour le Département et pour les résidents. Si l'expérimentation se transforme (l'annonce aujourd'hui du Gouvernement est une généralisation au bout de deux ans), je me dis que finalement quel est le risque que nous prenons ? Si nos hypothèses, si bien sûr, sont bonnes et compte tenu des projections qu'ont fait les services et que vous nous avez présentées ce matin qui nous laissent entrevoir à la marge, quelques bénéfices, pour le Département, financiers, je me dis qu'on ne prend pas un risque exagéré. Si le Gouvernement le généralise dans deux ans... Quel est le risque que nous prenons ? Il semble assez mesuré.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. D'autres demandes de prise de parole ? Gilles CHABRIER.

M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat

Juste pour aller dans le sens de mon collègue, j'aurais un petit peu la même vision, c'est-à-dire que oui, on est dans un territoire fragile, oui, on est dans un territoire où on a un âge certain... Je pense que, pour une expérimentation, il faut toujours être acteur et non être en mode récepteur. Donc je préfère faire un choix de l'action. On pourra toujours nous le reprocher, mais on pourra être en connaissance de cause. C'est un dossier très technique, j'avoue qu'il me manque un peu de technicité pour vraiment approfondir le sujet. Mais de toute manière, on sait qu'on ira dans une généralité, donc autant qu'on soit acteur et qu'on se fédère un petit peu avec les dix Départements qui vont rentrer dans cette expérimentation. Et je pense que c'est une bonne chose de rentrer dans cette expérimentation.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Jean-Yves BONY.

M. Jean-Yves BONY, Conseiller départemental du canton de Mauriac

Je n'ai pas beaucoup évolué. Je regrette qu'en commissions réunies... Vous dites toutes et tous que c'est très technique et on aurait peut-être pu avoir avec l'éclairage, justement, de nos techniciens en charge des EHPAD ... Mais je pense que, contrairement à vous, moi, je dis que c'est un choix aussi politique, puisqu'on a quand même quelque expérience sur les compétences que nous a laissées l'État, et ce n'est pas mirobolant, en termes financiers, en termes de gestion. Et aujourd'hui, le souci est quand même là : est-ce qu'on peut faire confiance ? Certes, c'est une expérimentation, mais qui risque de servir, dites-le-vous bien, de faire-valoir à l'État pour justement le généraliser... Voilà, et j'ai une grande envie de m'abstenir sur ce sujet. J'ai encore trois minutes pour réfléchir, mais voilà, moi je n'ai pas confiance. Je suis désolé de vous le dire, mais je n'ai pas confiance en l'État pour nos petites collectivités. C'est toujours une grande méfiance. Et je vous le redis, j'ai peur que l'expérimentation

serve simplement à nous dire, demain : « on a expérimenté, voilà où on en est et les prix de journée sont beaucoup trop faibles dans ces petits territoires ... » Et on sera forcés, même si c'est nous qui décidons, on sera mis au pied du mur en disant « il faut augmenter ». On va gagner 400 €, 500 € tous les mois sur nos prix de journée. Moi, j'ai Ally en exemple. Si, demain, vous me laissez monter de 400 € par mois, je vous assure, on passe, financièrement. Donc, si c'est ça, l'expérimentation, pour nous dire « vous n'avez pas fait payer assez cher vos résidents », ce n'est pas la peine, je vous assure, ce n'est pas la peine qu'on aille vers là. On a certains établissements qui vont avoir des soucis, sûrement, d'investissement, de remise aux normes, etc. Ceux-là, je crains pour eux. Voilà. Ce qui fait que moi, ma question est là : est-ce que l'expérimentation nous sert vraiment en termes d'économie au niveau du Département ? Ça... J'ai vu 400 000 €... Au bout du bout, on ne sera sûrement pas là. Moi, je ne vois pas de gros avantage... Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

D'autres demandes de prise de parole ? Monsieur MONLOUBOU.

M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Conseiller départemental du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Merci, Monsieur le Président. Simplement, pour aller un peu dans le sens de ce qu'a dit Gilles CHABRIER tout à l'heure, on votera ce rapport, parce qu'il faut quand même qu'on soit aussi prêts pour réagir en cas d'extrême nécessité de le faire. Il ne faut pas attendre ; il faut le vivre ; il faut être plutôt actifs. Donc on a peut-être encore le temps d'y réfléchir, pas tout de suite, mais après l'année d'expérimentation. En tout cas, je crois qu'on votera ce rapport (les trois élus du groupe), dans le sens que je viens de vous dire, d'être actifs.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour votre soutien. Dominique BEAUDREY.

Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs

Moi, je pense aussi qu'il faut que nous restions proactifs, il faut entrer dans cette expérimentation pour que nous soyons éclairés sur le devenir. Et je te rejoins, effectivement, Jean-Yves, on ne peut pas faire confiance à l'État, mais si on ne rentre pas dans cette expérimentation, les tenants et les aboutissants, on ne les aura pas. Et demain, il va y avoir une généralisation de tout cela, mais comment nous, Assemblée, comment nous, on va pouvoir peut-être être conscients de tout ce qui va nous arriver ? Et je le redis aujourd'hui, la mort de nos EHPAD est proche, de même que le domicile. Ça, c'est un problème sociétal de l'accompagnement de nos aînés. Donc entrer dans l'expérimentation ne fait pas qu'on valide tous la généralisation, mais au moins on sera éclairés et on comprendra peut-être, demain, les enjeux d'accompagnement de nos aînés.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. D'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Alors, c'est vrai que j'ai tendance à dire à Pierre MATHONIER que c'est sûr que, si on ne fait rien, on ne fera pas d'erreur, il n'y a que ceux qui travaillent qui en font, enfin qui peuvent en faire. Alors, on essaie de prendre un maximum de précautions.

Pour répondre à Jean-Yves, vous imaginez bien, cher collègue, que ce n'est pas moi qui ai fait le document, j'y travaille depuis un bout de temps, je me suis bien fait expliquer tout ça, mais c'est bien les services, effectivement, qui ont listé avantages, inconvénients, risques, etc... et on a eu une présentation en exécutif où on a essayé de poser les questions pour avoir des réponses sur certains points, pour nous rassurer. Mais il est évident que, lorsqu'on se lance sur des opérations comme ça, il y a toujours des incertitudes. Alors, c'est vrai que, si on ne fait rien, il nous reste toujours la capacité de se lamenter, en disant que ça ne marche pas, que l'ARS ne fait pas son boulot et que ça pourrait être mieux autrement.

Et puis je terminerai simplement pour dire qu'effectivement, à un moment donné, lorsqu'on préside un exécutif, quel qu'il soit, on est là pour prendre des décisions et prévoir, en espérant se tromper le moins possible. Donc on s'appuie sur la vision collective, qui est diverse et heureusement qu'elle est diverse, parce que ça permet, comme ça, de construire, d'avoir un maximum de réponses et d'avoir un maximum de parades sur des dossiers de ce type, parce que ce n'est pas évident.

Et j'espère qu'en vous proposant de rentrer dans cette démarche, on a pris un maximum de sécurités, qu'on a pris un maximum de précautions, pour pouvoir s'y engager avec, il est vrai, la volonté d'être plutôt actifs dans celle-ci, plutôt que d'être spectateurs et d'attendre que, dans deux ans ou dans un an, ce soit mis comme obligatoire. Et là, on criera parce que les conditions ne nous vont pas et on ira crier après l'État en disant « c'est un méchant, il n'a pas fait comme on voulait ».

Donc effectivement, la volonté, c'est d'essayer d'être actifs. Ce n'est pas pour cela qu'il nous écoutera, concrètement, soyons clairs, puisque la confiance n'est quand même pas géniale sur l'opération. On le voit sur le RSA, on voit sur l'ASS et si ce n'est que d'encaisser les coups, c'est tout ce que l'on peut faire.

Il me semble avoir vu Jean MAGE lever la main et Jean-Yves BONY.

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Oui, merci, Monsieur le Président. Je ne vais pas revenir sur ce que j'ai dit en Commissions, je ne suis pas là pour influencer quoi que ce soit ni faire passer mes idées, mais je voudrais donner un petit élément d'information. Sans faire comme les journalistes et trahir mes sources, je ne suis pas persuadé que toutes les ARS voient ce transfert d'un bon œil : c'est peut-être un signe...

M. Jean-Yves BONY, Conseiller départemental du canton de Mauriac

Juste pour rebondir sur ce que vous venez de dire, donc ça veut dire qu'en cours d'expérimentation, on pourra modifier des choses, on pourra dire des choses, il y aura des points de situation ? Ou c'est au bout de l'expérimentation ou c'est pendant l'expérimentation, puisque vous dites « il vaut mieux être dedans, on pourra modifier » ... À quel moment on va pouvoir dire, au cours de l'expérimentation, « ça, ça ne nous va pas, il faudrait peut-être voir ça » ? Sinon, si c'est au bout de l'expérimentation, on va nous faire constater l'expérimentation, point. Mais si par contre, au cours de l'expérimentation, on a des choses à dire, ça, ça change tout.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Bien sûr, je vais tempérer l'enthousiasme... C'est que bien évidemment, au cours de l'expérimentation, on fera remonter les points négatifs pour nous. Ça, c'est le bon point des choses. Est-ce qu'on sera écoutés ? Ça, c'est autre chose, soyons clairs.

Mais l'idée de l'expérimentation, parce que déjà, il va falloir calibrer et définir tous les contours de ces transferts financiers et autres, et puis ensuite, voir le fonctionnement. On parlait de l'évolution du GIR et de l'ensemble de ces données. Après, est-ce qu'on sera entendu sur les dysfonctionnements éventuels que l'on pourrait mettre à jour ? Ça, c'est un autre point.

Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs

Pour revenir sur ce que vient de dire Jean-Yves, est-ce qu'il va y avoir des points d'étape avec les Départements volontaires aussi ?

26- Fixation pour 2024 des droits d'enregistrement et taxe de publicité foncière sur les mutations à titre onéreux d'immeubles et droits immobiliers

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Merci, Monsieur le Président. Dernier rapport, le plus court, mais pas le moins important puisqu'il représente une part importante de nos recettes. En 2023, c'est près de 15 M€ ; en 2022, c'était un peu plus de 18 M€ ; et en 2021, c'était presque 19 M€ de ressources pour notre Département. Donc il s'agit de voter ce taux des droits d'enregistrement et des droits de mutation. Par délibération du 28 février 2014, c'est une date que je mémorise facilement puisque dans cette Assemblée, on ne doit pas être très nombreux à avoir voté ce taux, qui est passé de 3,8 à 4,5 %, on doit se compter sur les doigts d'une main, mais ça nous ramène aux réalités de l'État civil...

Donc ce qu'il nous est proposé, c'est :

- de maintenir le taux de 4,5 % de la taxe de publicité foncière ou du droit d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux d'immeubles et droits immobiliers,
- de maintenir l'exonération des cessions réalisées par les organismes d'HLM et les Sociétés d'économie mixte.

Et il est précisé que cette proposition de délibération a reçu un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Alors, effectivement, des Départements à 3,8 %, il n'y en a pas beaucoup. Il y a le Département de l'Indre qui a une autre particularité, c'est qu'il a un en-cours d'emprunt à zéro. Il a la chance d'avoir d'autres recettes qui lui permettent de gérer directement. Et c'est vrai qu'on n'a pas beaucoup de capacités à pouvoir s'en écarter, à revenir à 3,8 %, même si forcément, on aurait une baisse de recettes. Mais je rappelle que c'est l'État qui nous avait incité /imposé, pour bénéficier d'un fonds de sauvegarde il y a sept, huit ans maintenant pour pouvoir bénéficier de ce fonds, il fallait augmenter le taux, sinon nous ne pouvions pas en bénéficier. Et aujourd'hui, la péréquation ayant été mise en place, je pense que les collègues des autres Conseils départementaux verraient d'un mauvais œil que nous baissions notre taux alors que nous bénéficions à hauteur de 5 M€ nets de cette péréquation qui est alimentée par eux. Donc en fait, on n'a pas beaucoup de marges de manœuvre sur la possibilité de moduler ce taux. Voilà, mais ceci dit, c'est bien de nous faire la proposition, Monsieur l'argentier. Donc on reste à 4,5 %.

Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Nous en avons terminé de cette session, je vous remercie.

Procès-verbal de la séance publique du Conseil départemental du Cantal du 29 mars 2024 adopté par l'Assemblée départementale le 21 juin 2024.

Le Président du Conseil départemental



BRUNO FAURE



Le Secrétaire de séance



Philippe FABRE